



Changement de nom de famille

Par **PHILOU457**, le **13/05/2013** à **15:31**

Bonjour,rrnrnJ'ai des jumeaux issus d'une union libre âgés de 19 ans, ils portent mon nom depuis leur naissance, ils ont été reconnus par les 2 parents.Ils vivent avec leur mère et se désintéresse complètement de leur famille paternel, je me reconnais plus en tant que père dans cette situation et malgré mes avertissements aucun changement d'attitude de leur part. Mon souhait actuel serait qu'il ne porte plus mon nom. Ma question est : Est ce possible ? si oui quelle démarche dois je faire ? Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **13/05/2013** à **16:00**

bjr,rnmême si vous n'avez aucun rapport avec vos jumeaux, il reste vos enfants puisque vous les avez reconnus.rndonc vous ne pouvez pas demander à ce qu'ils changent de nom.rnles enfants ne changent pas de nom en fonction des relations fluctuantes avec leurs parents.rnsauf si vous contestiez votre paternité devant un tribunal.rncdt

Par **PHILOU457**, le **13/05/2013** à **18:54**

Merci de votre réponse. Vu que leur mère les a reconnu également, au vu de la situation familiale, je pense que ça arrangerait toute la famille qu'ils prennent le nom de leur mère et moi je n'y vois aucun inconvénient ça correspondrait plus à la réalité et ils sont pas ma propriété. Si toutes les parties sont d'accord existe t'il pas 1 moyen de donner satisfaction à tout le monde ?

Par **amajuris**, le **13/05/2013** à **20:09**

bjr,rnmême si les parties sont d'accord, le changement de nom de famille doit répondre à un but légitime (nom ridicule, en voie d'extinction ou autre).rnmême si mon nom ne me plait pas et que je suis d'accord avec moi pour en changer, ce n'est pas une raison suffisante.rnmais vos enfants peuvent prendre le nom de leur mère à titre d'usage.rncdt